

Pour une agriculture Québécoise moins dépendante des pesticides



**Mémoire présenté au MDDELCC au projet de règlement paru à la Gazette
officielle le 19 juillet 2017 inclut dans sa stratégie québécoise sur les
pesticides 2015-2018**

Août 2017

DESCRIPTION

Vigilance OGM est un organisme à but non lucratif, qui forme un réseau regroupant des groupes et des individus de divers horizons : agriculteurs-trices, environnementalistes, consommateurs-trices et citoyen-ne-s, tous-tes préoccupé-e-s par ce que l'on met quotidiennement dans notre assiette et par l'impact des modes de production des cultures génétiquement modifiées sur la santé humaine et environnementale.

MISSION

1- Informer et sensibiliser nos membres et la population sur les enjeux environnementaux, de santé et économiques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM), et ce, du champ à l'assiette.

2- Mobiliser et soutenir la participation et les actions de nos membres et des citoyen-ne-s, pour que leurs voix soient entendues par les instances politiques et les entreprises, afin d'assurer de meilleures réglementations et des pratiques plus cohérentes relatives aux OGM. **Encourager et soutenir** les agriculteurs-trices afin d'accroître leur autonomie face aux multinationales des semences et des pesticides.

3- Promouvoir des alternatives efficaces et crédibles aux modes de production industrielle liés aux OGM et favoriser une science indépendante. Et cela, afin d'encourager des pratiques d'agriculture plus respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et de la santé, en facilitant un travail de co-construction et de transmission des savoirs avec les agriculteurs-trices.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
CONTEXTE MONDIAL	5
Accélération des concentrations	5
CONTEXTE QUÉBÉCOIS	6
Bilan des ventes de pesticides	7
Pesticides à base de glyphosate	8
PESTICIDES ET OGM	9
Record de surfaces OGM au Québec en 2017	10
Le cercle vicieux des pesticides	11
Dicamba	12
2-4 D	12
Pesticide dans l'eau	13
PESTICIDES ET SANTÉ	14
Évaluation	15
Agent actif	16
Eau potable	17
Santé des agriculteurs	17
Résidus sur les aliments	18
ALTERNATIVES	19
Agronome lié et non lié	20
Recherche sur l'agriculture écologique	21
Financière agricole	22
Principe du pollueur payeur	22
Étiquetage obligatoire des OGM	23
CONCLUSIONS	24

INTRODUCTION

Vigilance OGM accueille positivement le fait que l'objectif premier de la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018 est de protéger : *“la santé de la population, en augmentant les restrictions quant à l'utilisation de pesticides sur les végétaux (pelouses, arbres et arbustes) en milieu urbain, notamment dans les parcs publics et la santé des agriculteurs, en resserrant l'encadrement des pesticides les plus à risque utilisés à des fins agricoles;”*.

Toutefois nous aborderons dans ce mémoire nos inquiétudes face à la nouvelle stratégie Québécoise sur les pesticides 2015-2018 et son manque de mesures visant à réduire la dépendance de l'agriculture Québécoise face aux pesticides.

Globalement, nous trouvons que cette nouvelle stratégie ne s'attarde pas suffisamment aux problèmes structurels qui rendent notre agriculture de plus en plus dépendante aux pesticides au vu des bilans des ventes des pesticides émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) depuis plusieurs années.

Nous pensons que le modèle agricole promu par les multinationales agrochimiques exerce une pression trop importante sur l'orientation de notre modèle agricole. À l'instar du rapporteur spécial au droit à l'alimentation de l'ONU¹ nous sommes d'avis que les pesticides posent un risque inacceptable pour les populations compte tenu des alternatives existantes ayant moins d'impacts sur la santé et l'environnement. Nous dénonçons aussi le recours à des stratégies de marketing « *non éthiques et agressives* » de la part de multinationales, qui mène aussi des campagnes de lobbying auprès des gouvernements visant à « *bloquer* » des politiques sur l'utilisation des pesticides.

Nous expliquerons donc pourquoi, à notre avis, la santé des agriculteurs et celle de la population en général ne seront pas améliorées avec cette stratégie et nous formulons des recommandations que nous souhaitons y voir apportées. Certaines de ces recommandations sont similaires à celles faites par le commissaire au développement durable présenté au printemps 2016 et qui n'ont malheureusement toujours pas été mises en place.

¹ [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation](#) , 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme , A/HRC/34/48

CONTEXTE MONDIAL

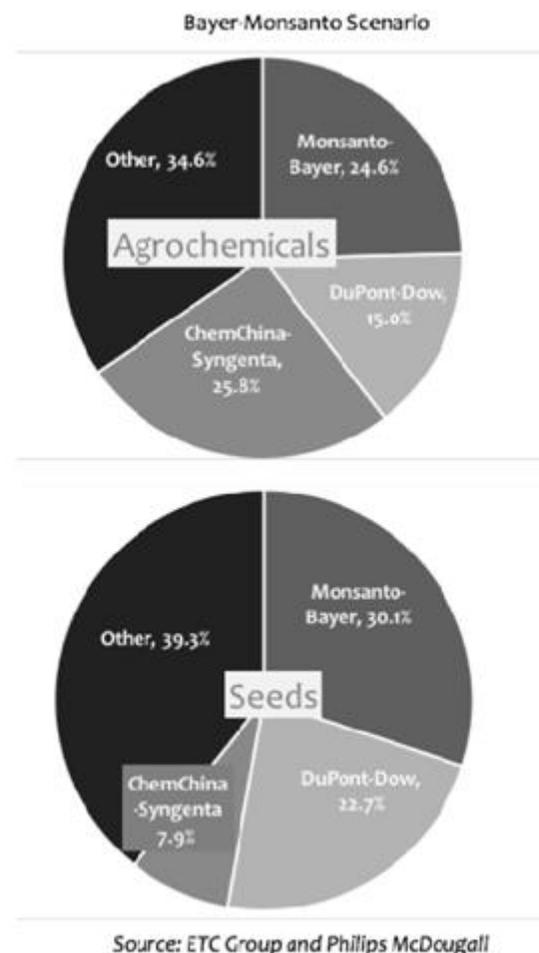
Au cours des 40 dernières années, l'industrie agrochimique a été transformée de façon spectaculaire. Elle a évolué d'un secteur concurrentiel de l'industrie agroalimentaire, composé principalement de petites entreprises familiales à une industrie dominée par un petit nombre de sociétés multinationales opérant dans les domaines de la pharmaceutique et de la chimie.² Cette concentration offre un pouvoir sans précédent à ces compagnies sur notre agriculture et notre alimentation, au détriment du libre choix des consommateurs et consommatrices et de l'autonomie des agriculteurs et agricultrices, dont le choix des semences diminue.

Accélération des concentrations

En septembre dernier, on apprenait que la compagnie pharmaceutique allemande Bayer rachetait le géant des semences OGM et des pesticides Monsanto pour le montant record de 86,9 milliards de dollars CA. Cette nouvelle fusion dans le monde de l'agrochimie crée le nouveau numéro un mondial des semences et des pesticides. Bien que les agences de régulation anti-concurrence n'aient pas encore entériné cette entente, elle est tout de même sur la bonne voie.

Le secteur de l'agrochimie était en 2014 l'un des plus concentrés du monde avec uniquement 6 compagnies (Monsanto, Syngenta, Dow, DuPont, Bayer et BASF) qui dominaient outrageusement le domaine des pesticides (76 % des ventes de pesticides) et des semences (60 % du marché mondial dont 100 % des semences OGM)³. Depuis, deux gigantesques fusions ont eu lieu: Dow avec DuPont et Syngenta avec Chem China.

Au final, au rythme actuel, il serait plausible que seulement 3 compagnies possèdent 65% de la vente globale de pesticides et environ 61% de la vente de semences commerciales au monde.⁴



² Fernandez-Cornejo, J. (2007). Just, R.E. Researchability of modern agricultural input markets and growing concentration. *Am. J. Agric. Econ.* 89, 1269-1275.

³ ETC Group (2013), 'Gene Giants Seek Philanthropology

⁴ ETC Group (2016), *Merge-Santo: New Threat to Food Sovereignty*

Comme le constatait le rapporteur spécial au droit à l'alimentation de l'ONU, la puissance financière de cette industrie lui permettrait efficacement :

- de nier systématiquement les risques et les impacts des pesticides pour la santé humaine et l'environnement,
- de mettre en place des stratégies de marketing « *non éthiques et agressives* » visant les agriculteurs et la population,
- de « *bloquer* » les réformes et les restrictions sur l'utilisation en menant d'intenses campagnes de lobbying auprès des gouvernements.

CONTEXTE QUÉBÉCOIS

L'agriculture Québécoise n'échappe malheureusement pas à l'influence de ces multinationales de l'agrochimie. La preuve la plus flagrante est l'incapacité du gouvernement à pouvoir réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts depuis maintenant 25 ans. En effet, ces 25 dernières années, de nombreuses stratégies et politiques ont été mises en place par le gouvernement Québécois dont les principales étaient :

- **1992: Stratégie phytosanitaire –plan d'intervention (MAPAQ)**
Objectif : Réduire de 50 % l'utilisation globale des pesticides en agriculture au Québec d'ici l'an 2000.
- **2002: Politique nationale de l'eau (MDDELCC)**
Engagement : Réduire, d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole (MAPAQ).
- **2011: Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021**
Objectifs : Accroître l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures et réduire les risques des pesticides pour la santé et l'environnement en assurant la viabilité économique des productions agricoles (cible : réduction de 25 % des risques pour la santé et l'environnement d'ici 2021).

Malgré ces plans successifs, les **ventes de pesticides** pour le milieu agricole ont connu une augmentation marquée au Québec au cours des dernières décennies. Elles représentaient 3,1 millions de kg de matières actives en 1992 et 4 millions de kg en 2014.⁵ De plus, la hausse globale de 27% des ventes de pesticides au Québec entre 2006 et 2012 ne s'explique pas par une expansion des terres agricoles, puisque celles-ci ont diminué de 4% durant la même période, mais par une augmentation de la quantité de pesticides appliquée par hectare.

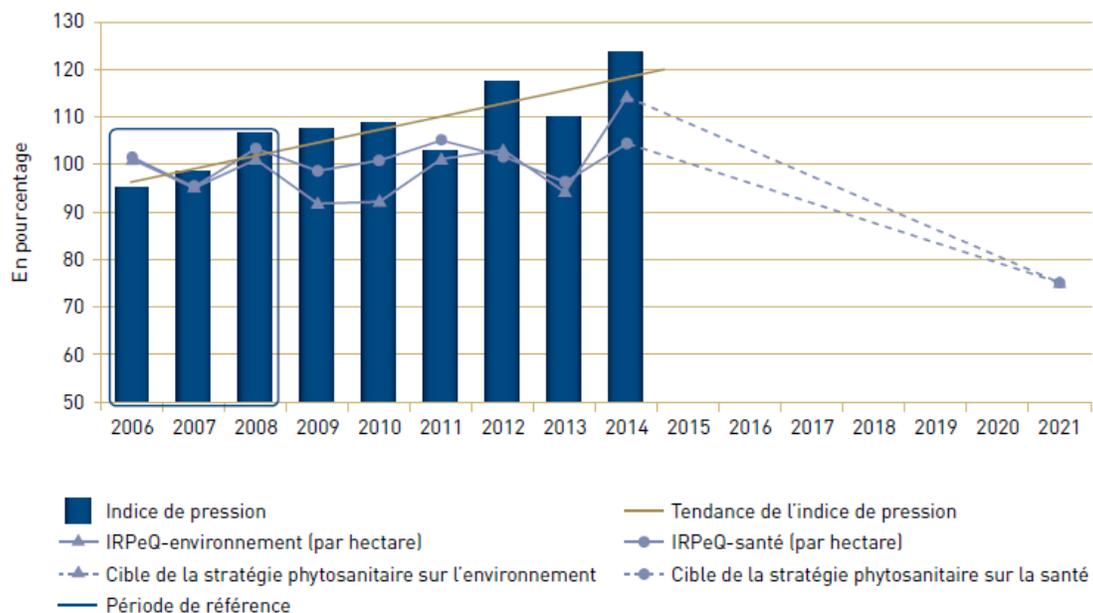
Afin de diagnostiquer et de l'aider à prendre des décisions sur les risques pour la santé et l'environnement dus aux pesticides, le gouvernement du Québec a créé un indicateur de risque des pesticides du Québec (**IRPeQ**). Ce sont sur ces deux indices que le gouvernement s'est fixé des objectifs de diminution de 25 %. Cependant, d'après le récent rapport du commissaire au

⁵ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017.

développement durable, même si des stratégies phytosanitaires existent depuis 1992 “elles ne sont pas efficaces. Par exemple, depuis la période de référence 2006-2008, les ventes de pesticides sont toujours à la hausse, alors que les indicateurs de risque ne diminuent pas. En fait, les actions visent principalement la sensibilisation des agriculteurs et la réalisation d'études ; il y a donc peu d'activités qui ciblent une réduction de l'utilisation des pesticides. Peu de ressources soutiennent la mise en œuvre de la stratégie.”⁶

Voici une figure tirée de ce rapport qui démontre visuellement que ces politiques ne portent pas fruit.

Figure 1 Indice de pression et indicateur de risque de pesticides *



* L'indice de pression correspond aux ventes de l'année (en kg) divisées par la superficie cultivée la même année (en ha). L'IRPeQ évalue les risques relatifs aux produits utilisés sur la santé et l'environnement. Quant à la période de référence, elle correspond aux années 2006 à 2008. La valeur de référence de l'IRPeQ équivaut à la moyenne des valeurs de ces années.

Source: MDDELCC.

Bilan des ventes de pesticides

Avant de vouloir commencer à diminuer la vente des pesticides et leurs risques associés, il faudrait commencer par se donner les outils nécessaires pour connaître plus précisément les quantités utilisés et sur quel type de culture. En effet, le MDDELCC n'a pas de portrait complet de l'utilisation des pesticides pour le milieu agricole, ce qui limite la précision de son calcul des indicateurs de risque pour la santé et l'environnement.

⁶ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

Le MDDELCC dresse annuellement le bilan des ventes de pesticides au Québec à partir des données fournies par les **titulaires de permis de vente en gros de pesticides**. *“Comme ce bilan est une compilation des ventes effectuées sur le territoire québécois, il ne représente pas un portrait de l’utilisation de ces produits. En fait, il ne permet pas de faire de liens entre les produits employés, les cultures pour lesquelles ces produits sont utilisés et les producteurs.”*⁷

Nous recommandons que : Publier annuellement le portrait complet des pesticides vendus par agent actif et formules commerciales, en fonction du type de cultures et des zones géographiques.

Cela permettra:

- de calculer plus précisément des indicateurs de risque sur la santé et l’environnement
- de pouvoir identifier les cultures problématiques
- de pouvoir mesurer précisément les impacts des mesures prises par filière

Pesticides à base de glyphosate

En 2017, nous sommes en droit d’attendre une stratégie Québécoise qui va enfin réussir ces objectifs et pourquoi pas les dépasser. Pour cela, il est primordial à notre avis d’y inclure des mesures visant les pesticides à base de glyphosate. En effet ces derniers sont les plus vendus au Québec et dans le monde, **leurs ventes ont augmenté de 5,45 fois au Québec de 1992 à 2014**.⁸ Le glyphosate est aussi **présent dans 88 % des échantillons prélevés dans nos rivières** par le MDDELCC.⁹ Ces pesticides sont majoritairement utilisés sur les cultures génétiquement modifiées (GM) et l’année 2017 représente un record dans les surfaces ensemencées de cultures GM au Québec, ce qui va encore augmenter la dissémination de ce type de pesticides dans notre environnement¹⁰.

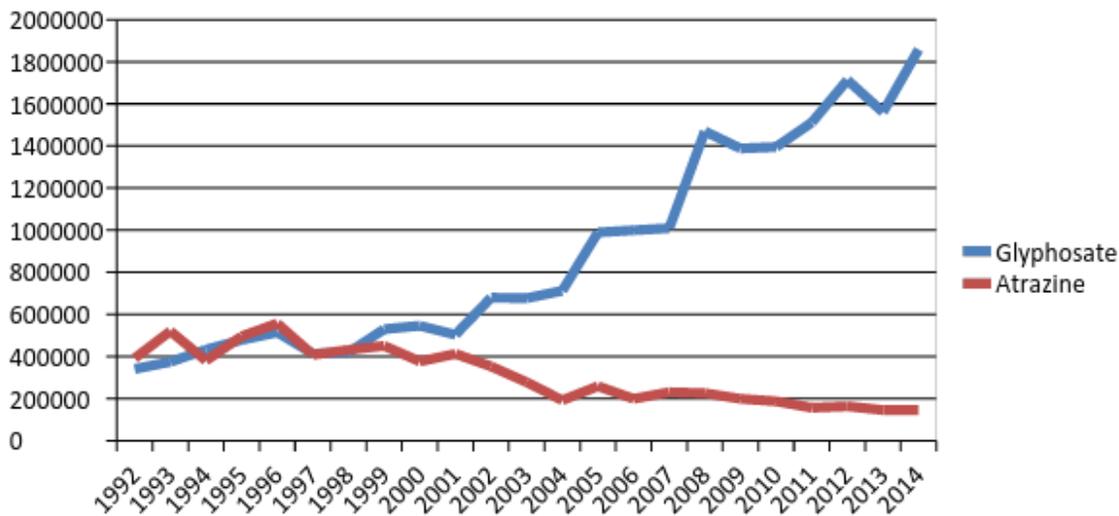
⁷ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l’Assemblée nationale pour l’année 2016-2017

⁸ MDDELCC. (2016a). *Bilan des ventes de pesticides 2015. Milieu agricole*. Québec : Gouvernement du Québec

⁹ GIROUX, I. (2015). *Présence de pesticides dans l’eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014*, Québec, ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l’état de l’environnement, ISBN . 978-2-550-73603-5, 47 p. + 5 ann.

¹⁰ Statistique Canada. Table 001-0072 – Estimations de la superficie, du rendement, de la production de maïs-grain et de soya, en utilisant des semences génétiquement modifiées, Québec et Ontario, en unités métriques et impériales, CANSIM (database).

Figure 2: Évolution des ventes d'atrazine et d'herbicide à base de glyphosate au Québec entre 1992 et 2014 en kg i.a



La figure 2 ¹¹montre l'évolution des ventes d'atrazine et d'herbicides à base de glyphosate au Québec de 1992 à 2014. Même si l'atrazine est considéré comme plus dangereux pour la santé et pour l'environnement que les pesticides à base de glyphosate par kg ingrédient actif (i.a), il est tout de même inquiétant que le MDDELCC souhaite agir uniquement sur l'atrazine en excluant toutes mesures sur ces pesticides en pleine augmentation.

PESTICIDES ET OGM

Le Canada et le Québec ont été des précurseurs dans la culture des organismes génétiquement modifiés (OGM). Vingt ans après l'apparition des premières cultures commerciales, seulement cinq pays produisent 91 % des OGM dans le monde¹². L'emploi de cette technologie demeure exclu, limité ou du moins encadré dans la majorité des pays. Après 20 ans, quatre cultures représentent 99 % cultures OGM dans le monde : 50 % de soya, 33 % maïs, 12 % canola et 5 % le coton¹². Aujourd'hui, le Canada se positionne en tant que 4^e pays producteur avec 6,0 % de la production mondiale avec 11, 6 millions d'hectares. On y cultive trois des quatre grandes cultures: le maïs, le canola et le soya. **Il y a plus d'OGM semencés au Québec que dans 177 pays dans le monde!**¹³

¹¹ MDDELCC. (2016a). *Bilan des ventes de pesticides 2015. Milieu agricole*. Québec : Gouvernement du Québec

¹² *Global Status of Commercialized Biotech/GM Crops: 2016*. ISAAA brief No. 52. International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA): Ithaca, NY

¹³ Grandes cultures, Institut de la statistique du Québec <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/agriculture/grandes-cultures/index.html>

Après 20 ans et des millions de dollars dépensés en recherches par les compagnies de biotechnologies et nos gouvernements, **88 % des OGM commercialisés dans le monde sont créé pour résister à un herbicide dit « total »**, tel que le Roundup de Monsanto ¹⁴. En effet, en 2016 47 % des cultures étaient tolérantes à un herbicide, 12 % tolérant aux insectes et 41 % empilé, c'est-à-dire possédaient les deux caractéristiques.

Cette forte proportion de cultures tolérantes aux herbicides a fait augmenter la vente des herbicides appliqués sur ce type de cultures. Dont les pesticides à base de glyphosate **dont leurs ventes ont augmenté de 5,45 fois au Québec de 1992 à 2014.** ¹⁵ Cela n'a rien de surprenant quand on sait que les compagnies qui vendent les semences sont aussi celles qui vendent les pesticides!

Jusqu'ici, plus de 99% des cultures génétiquement modifiées (GM) commercialisées sur le marché n'ont pas été conçues pour accroître leur productivité ou leur valeur nutritive, ou encore pour résister à des conditions environnementales telles que la salinité ou la sécheresse. ¹⁶

Record de surfaces OGM au Québec en 2017

Les statistiques sur les surfacesensemencées des cultures génétiquement modifiées (GM) au Québec¹⁷ ont été dévoilées durant l'été. Le résultat est que nous n'avons jamais planté autant de cultures (GM) au Québec. Les superficies OGMensemencées en 2017 sont de 590 000 hectares soit une augmentation de 15 % par rapport à 2016. Les pourcentages entre cultures OGM et non-OGM ont, quant à eux, augmenté légèrement passant de 84,2 % à 85,5% pour le maïs grain et 64,6 % à 66,6 % pour le soya.

Cette forte augmentation est due à l'augmentation des cultures de soya. En effet, c'est la première fois que les superficies de soya au Québec dépassent les superficies de maïs grain, respectivement 398 000 hectares contre 380 000 hectares.

¹⁴ *Global Status of Commercialized Biotech/GM Crops: 2016. ISAAA brief No. 52. International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA): Ithaca, NY*

¹⁵ *MDDELCC. (2016a). Bilan des ventes de pesticides 2015. Milieu agricole. Québec : Gouvernement du Québec*

¹⁶ *Global Status of Commercialized Biotech/GM Crops: 2016. ISAAA brief No. 52. International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications (ISAAA): Ithaca, NY.*

¹⁷ Statistique Canada. Table 001-0072 – Estimations de la superficie, du rendement, de la production de maïs-grain et de soya, en utilisant des semences génétiquement modifiées, Québec et Ontario, en unités métriques et impériales, CANSIM (database).

Le cercle vicieux des pesticides

L'utilisation répandue des plantes résistantes aux insectes et celles résistantes aux herbicides ont engendré une augmentation de l'utilisation de pesticides, et conséquemment le développement de résistances chez les insectes et les « mauvaises herbes ». Les cultures tolérantes aux herbicides, particulièrement celles appelées Roundup Ready, ont encouragé la pulvérisation répétée du même herbicide sur de vastes superficies de terres agricoles. Cela a bien sûr diminué l'efficacité de certains pesticides et résulté en un usage plus intensif des pesticides.



“Toutefois, l'utilisation répétée, année après année, augmente les risques de développer la résistance des mauvaises herbes à l'ingrédient actif et, ainsi, d'entraîner une perte progressive de l'efficacité de l'herbicide. D'ailleurs, en Ontario, au cours des dernières années, trois espèces de mauvaises herbes, soit la grande herbe à poux, la petite herbe à poux et la vergerette du Canada, ont été répertoriées comme résistantes au glyphosate. Les spécialistes en phytoprotection croient que cette résistance pourrait se manifester ici, au Québec, à brève échéance (Bernier, 2013)”¹⁸

Cette stratégie, intégrée dans la logique du modèle agro-industriel, a généré un véritable cercle vicieux de l'utilisation des pesticides.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dans son rapport de présence des pesticides dans l'eau n'était pas dupe sur promesses non tenues des cultures OGM ¹⁸:

«Malgré l'utilisation massive du glyphosate, un herbicide à large spectre conçu pour contrôler une grande variété de mauvaises herbes, l'usage d'autres herbicides n'est pas éliminé pour autant et ces derniers demeurent bien présents. En effet, ces produits sont souvent utilisés en combinaison avec le glyphosate. D'ailleurs, afin de limiter le développement de la résistance des mauvaises herbes au glyphosate, les fabricants conçoivent des formulations de mélanges commerciaux contenant un ou plusieurs autres herbicides avec un mode d'action différent ou recommandent des mélanges de matières actives différentes»

La stratégie de l'industrie pour répondre à ces résistances des « mauvaises herbes » consiste essentiellement à commercialiser de nouvelles cultures GM résistantes à d'autres herbicides, tels que le 2,4-D et le dicamba. Cette stratégie risque d'engendrer les mêmes problèmes que ceux observés avec la surutilisation du glyphosate et fait maintenant anticiper un plus grand usage du 2,4-D et du dicamba.

¹⁸ GIROUX, I. (2015). Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN . 978-2-550-73603-5, 47 p. + 5 ann.

Dicamba

Depuis 2 ans, on a vu ce nouveau type de semences de soya GM arriver sur le marché, ces semences pour tolérer les herbicides à base de glyphosate et aussi au dicamba, un “vieux” herbicide résiduel à large spectre qui permet le contrôle des feuilles larges dans le maïs dont les fameux soyas Roundup Ready 2 XtendMD de Monsanto.

Même si la détection du dicamba montre une diminution depuis 2010, ce produit est encore détecté dans 50 % à 60 % des échantillons prélevés dans les rivières.¹⁹ Cependant, les ventes d'acide Benzoïque et Dérivés, qui comprend en grande majorité le dicamba, montrent une augmentation des ventes depuis 2007. **Pour la dernière année disponible 2015, ont été vendus 21 322 kg ingrédient actifs de dicamba, ce qui représente un record depuis 2007.**

2-4 D

Depuis 2017, on trouve sur le marché du Québec des semences GM tolérantes au glyphosate et au 2-4 D les Enlist^{MC} de la compagnie Dow Agrosiences. Le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), organisme créé par l'OMS, l'a classé en 2015 comme « possiblement cancérigène.²⁰ De plus le 2-4 D est classifié comme un perturbateur endocrinien ou suspecté de l'être, selon les pays. La Suède, la Norvège et le Danemark l'ont interdit totalement et le Canada seulement dans les espaces verts publics.²¹

“Le 31 mars 2009, la compagnie Dow AgroSciences LLC (DAS) déposait contre le gouvernement du Canada un avis d'arbitrage en vertu du chapitre 11 de l'ALENA. La plainte vise le gouvernement du Canada en tant que partie à l'ALENA, mais celle-ci concerne l'interdiction d'utilisation et de vente du 2,4-D prévue au Code de gestion des pesticides adopté par le Québec.”²² Cette plainte est un exemple supplémentaire des techniques commerciales “agressives” utilisées par les compagnies comme le soulignait la rapporteuse spéciale sur les droits de l'alimentation.²³

En 2015, le 2-4 D fait partie des 10 agents actifs ayant un impact le plus négatif sur la santé avec 2,5 % de la contribution totale. ²⁴ Le 2- 4 D fait partie de la famille des acides

¹⁹ GIROUX, I. (2015). Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN . 978-2-550-73603-5, 47 p. + 5 ann

²⁰ « Herbicide 2,4-D 'possibly' causes cancer, World Health Organisation study finds », The Guardian, 22 juin 2015

²¹ Wikipedia consulté le 29 août 2017 https://fr.wikipedia.org/wiki/Acide_2,4-dichloroph%C3%A9noxyac%C3%A9tique#Toxicologie

²² Entente entre Dow AgroSciences et le gouvernement du Canada: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/ententeDAS.htm>

²³ [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation](#), 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/34/48

²⁴ [MDDELCC. \(2016a\). Bilan des ventes de pesticides 2015. Milieu agricole.](#) Québec : Gouvernement du Québec

aryloxy-carboxyliques et dérivés, ces ventes se situent autour de 40 000 kg de 2012, il est malheureusement impossible d'isoler les ventes spécifiques pour le 2-4 D.²⁴

Il est donc inquiétant de voir l'arrivée de ces nouvelles semences GM sur le marché qui ne manquera pas d'augmenter l'utilisation de dicamba et donc sa dissémination dans notre environnement. Il est important que le MDDELCC prenne en compte cette stratégie de l'industrie afin de la contrer et permettre la protection de notre santé et de notre environnement.

Nous recommandons que : le gouvernement du Québec cesse de promouvoir et de financer, directement ou indirectement les OGM. Évidemment, cela n'empêche pas de poursuivre des recherches dans la génomique pour aider à comprendre les mécanismes de la biodiversité.

Nous recommandons que : le gouvernement du Québec permette un accès public à toutes les évaluations environnementales concernant les OGM comme le prévoit la convention d'Aarhus²⁵, et restreigne les clauses de confidentialité commerciales à un strict minimum. Le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il fasse de même et qu'il ratifie sans tarder la Convention d'Aarhus.

Pesticide dans l'eau

La qualité de l'eau des rivières est un indicateur important de l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Une mauvaise qualité de l'eau influe directement sur la santé des organismes vivants qui peuplent les cours d'eau, mais aussi sur la santé des populations avoisinantes.

*"Le suivi de la présence de pesticides que le MDDELCC effectue montre que la qualité de l'eau des rivières testées en milieu agricole se dégrade. Des pesticides, parmi ceux les plus susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement, se trouvent parfois dans les rivières à des concentrations qui dépassent les critères déterminés pour protéger la vie aquatique. **De plus, la fréquence des dépassements augmente.**"²⁶*

Les pesticides infiltrent inévitablement les cours d'eau. C'est le cas pour les herbicides à base de glyphosate qui sont très solubles dans l'eau. Ils persistent dans les eaux de surface et demeurent hautement toxiques pour les organismes aquatiques et les amphibiens.²⁷ Sur l'étiquette de son

²⁵ Voir la convention d'Aarhus : <http://www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf>

²⁶ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

²⁷ Relyea, R.A. 2005. The impact of insecticides and herbicides on the biodiversity and productivity of aquatic communities. *Ecological Applications* 15: 618-627. Relyea, R.A. 2005. The lethal impact of roundup on aquatic terrestrial amphibians. *Ecological Applications*, 15: 1118-1124. Relyea, R.A., Schoeppner, N.M. & Hoverman, J.T. 2005. Pesticides and amphibians: the importance of community context. *Ecological Applications*, 15: 1125-1134.

produit, Monsanto indique d'ailleurs que le Roundup est toxique pour les organismes aquatiques, et avise les utilisateurs d'éviter de l'appliquer directement sur tout plan d'eau²⁸.

Le MDDELCC a mis en place des mesures de suivi de la présence de pesticides dans les cours d'eau du Québec. Le MDDELCC effectue des analyses sur la présence de pesticides dans plusieurs rivières du Québec afin d'assurer un suivi de leur évolution. Dans le dernier rapport sur la présence des pesticides dans l'eau, on conclut que le glyphosate, dont l'usage s'est accru de façon marquée au cours des dix dernières années, montre une hausse statistiquement significative des concentrations médianes dans les quatre rivières à l'étude". En 2014, c'était 88% des échantillons qui montraient la présence de glyphosate. Quant à l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate) 70,8% des échantillons en démontraient la présence en 2014.

PESTICIDES ET SANTÉ

Afin de protéger la santé des agriculteurs et de la population Québécoise des impacts des pesticides, nous devons comprendre premièrement comment ils sont évalués par le gouvernement fédéral. De nombreuses lacunes lors de ces évaluations privent le Québec de nombreux outils d'évaluation des réels impacts des pesticides qui ont tendance à être minimisés. Cela empêche la mise en place de solutions concrètes et efficaces.

Comme on l'a démontré lors du chapitre sur le contexte mondial, les compagnies qui vendent les pesticides et les semences génétiquement modifiés possèdent une influence démesurée sur nos politiques et freinent toutes politiques ambitieuses. Dans le cas des pesticides à base de glyphosate, des documents scandaleux ont été rendus publics plus tôt cette année : les "**Monsanto Papers**". Ces documents internes à la compagnie Monsanto, démontrent clairement comme cette compagnie a essayé de cacher la dangerosité du glyphosate.

Une ancienne agricultrice, atteinte du lymphome endocrinien (cancer du sang) attaque Monsanto pour avoir caché la dangerosité du roundup qui, pour elle, est responsable de sa maladie. Ordonné par un juge de San Francisco, Monsanto a dû rendre publiques des correspondances internes révélant que **la firme avait conscience de la dangerosité de ces produits depuis 1999. En effet, dès 1999, la compagnie s'inquiète du potentiel mutagène du glyphosate, c'est-à-dire capable d'engendrer des mutations génétiques.**

Voici des communications internes de l'entreprise exposent les stratégies de l'entreprise ici reprise dans le journal le monde « Prenons un peu de recul et regardons ce que nous voulons vraiment faire, écrit un cadre d'entreprise à ses collègues. Nous voulons trouver quelqu'un qui est familier du profil génotoxique du glyphosate/Roundup et qui peut avoir une influence sur les régulateurs, ou conduire des opérations de communication scientifique auprès du public, lorsque la question de la génotoxicité [du glyphosate] sera soulevée. »²⁹ Monsanto choisit James Parry pour mener ces études, l'un des experts les plus reconnus de la génotoxicité – auteur de

²⁸ National Pesticide Information Center. Last updated 2015

²⁹ Journal le Monde 8.03.2017 , Ce que les « Monsanto Papers » révèlent du Roundup, par Stéphane Foucart

près de 300 publications. Sur la base d'études alors récentes, M. Parry écrit « *je conclus que le glyphosate est un clastogène potentiel in vitro* ». Une substance « clastogène » est un mutagène capable de casser l'ADN et d'induire des aberrations chromosomiques. Ce rapport remis à Monsanto ne sera jamais rendu public ni transmis aux autorités de régulation.

Les techniques révélées sont nombreuses³⁰:

- Financement d'études complaisantes
- Dissimulation d'études mettant en lumière la dangerosité de leurs produits
- Lobbying intensif sur des agences de réglementation
- Attaques sur des instituts comme le centre international recherche sur le (CIRC)
- Intimidation sur les chercheurs

Évaluation

En 2015, l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur le cancer, le centre international de recherche sur le Cancer (CIRC) classait le glyphosate dans la catégorie 2A – c'est-à-dire « cancérogènes probables » –, dernier échelon avant la qualification de « cancérogène certain »

Malheureusement l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada (ARLA) qui publiait plus tôt cette année sa réévaluation du glyphosate dénigre l'étude du CIRC sur la cancérogénicité, entre autres parce que : "l'ARLA, en coopération avec l'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement), a évalué un corpus d'information scientifique beaucoup plus grand et plus pertinent que l'a fait le CIRC."³¹ En résumé cela veut dire que le CIRC n'a pas pris en compte les nombreuses études fournies par l'industrie qui ne considèrent pas qu'il y ait un problème ! Une preuve que l'ARLA s'occupe davantage de la santé financière des compagnies chimiques que la santé de la population canadienne.

De plus, la réévaluation du glyphosate par l'ARLA se base sur un faible nombre d'études, majoritairement issues de l'industrie et datant de plusieurs décennies comme le démontre si bien la critique de deux chercheuses³² :

- L'évaluation a pris en compte moins de 1% de l'abondante littérature scientifique depuis le début des années 1970, sur les effets du glyphosate et des herbicides à base de glyphosate (HBG) sur la santé et l'environnement, est fort problématique;
- Le volet concernant l'évaluation par l'ARLA des « dangers toxicologiques », repose en fait sur 118 références provenant de l'industrie et donc non publiées. Pour les 7 autres références, censées être publiées, les auteurs et les lieux de publication ne sont pas identifiés.

³⁰ <https://usrtk.org/pesticides/mdl-monsanto-glyphosate-cancer-case-key-documents-analysis/>

³¹ ARLA, 2017, *Glyphosate: Décision de réévaluation – RVD2017-01*, Santé Canada, Ottawa.

³² Avis d'objection à la décision de réévaluation RDV2017-01 de l'ARLA sur le Glyphosate, déposé par la professeure Louise Vandelac de l'UQAM et la chercheuse Marie-Hélène Bacon, en juin 2017

- Ces références, qui datent sérieusement, ne correspondent aucunement à l'état actuel des connaissances. En effet, 80.5% des références de ce volet d'évaluation ont été produites avant 1996,
- C'est ainsi sur la base de 95 références provenant de l'industrie et datant de plus de 20, 30 ou 40 ans que la section « dangers toxicologiques » du document PRVD2015-01 prétend conclure, que « les produits contenant du glyphosate ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine ou l'environnement » ou qu'« Il est peu probable que les produits contenant de l'acide de glyphosate nuisent à la santé humaine...» (ARLA, 2015:3), ce qui compte tenu de l'évolution rapide de la recherche sur les impacts de certaines substances et cocktails chimiques sur la santé ne correspond aucunement aux exigences scientifiques.

Nous recommandons que : Le Québec prenne en considération les plus récentes études indépendantes sur les effets sur la santé et l'environnement des pesticides à base de glyphosate, dont celles utilisées par le CIRC afin de réévaluer l'indice IRPEQ santé et environnement du glyphosate.

Nous recommandons que : Le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il refasse une évaluation du glyphosate qui prenne en considération les plus récentes études indépendantes sur les effets sur la santé et l'environnement des pesticides à base de glyphosate, dont celles utilisées par le CIRC

Agent actif

Lors du processus d'homologation de pesticides, des études toxicologiques et écotoxicologiques doivent être présentées par les compagnies désirant mettre sur le marché canadien leurs formulations commerciales afin d'en évaluer les impacts sur la santé et l'environnement selon les exigences des organismes d'évaluation. Or, ces études sont faites en analysant les impacts du principe actif seul.

D'un point vu scientifique, cette façon de faire est très discutable, comme le souligne le Comité d'experts sur les tests intégrés pour les pesticides³³. La prise en compte du principe actif seul lors des tests toxicologiques est une lacune du processus d'homologation³³ parce qu'aucun individu n'est exposé seulement au principe actif. Plusieurs recherches ont démontré que la formulation commerciale d'un pesticide peut avoir des effets plus néfastes que l'ingrédient dit actif. Une de ces études³⁴, menées sur les 9 pesticides les plus vendus au monde, montre entre autres que le Roundup, l'un des herbicides produits à base de glyphosate, **est 125 fois plus toxique que le glyphosate seul.**

Le MDDELCC ignore la composition des formulations commerciales des pesticides, malgré la toxicité des substances qui sont parfois mises en cause. Seuls l'ARLA et l'organisme fédéral

³³ CETIP, Comité d'experts sur les tests intégrés pour les pesticides. (2012). *Nouvelles technologies et évaluation de la sécurité chimique*. Conseil des académies canadiennes, Ottawa.

³⁴ Mesnage, R., et al. (2015). Potential toxic effects of glyphosate and its commercial formulations below regulatory limits. *Food Chem Toxicol.*, 83 : 133-153.

d'homologation en connaissent la composition. Le problème est que sa composition est protégée par le secret industriel.

Nous recommandons que : Le Québec exige du gouvernement fédéral des études toxicologiques et écotoxicologiques sur les formules commerciales, en commençant par celles les plus vendues au Québec. Dans l'attente d'une réponse positive du gouvernement fédéral, le MDDELCC devrait mener ses propres études en collaboration avec l'INSPQ dans les plus brefs délais.

Eau potable

Au Québec, Le *Règlement sur l'eau potable* donne la responsabilité aux municipalités et aux réseaux d'eau potable d'effectuer des analyses afin de surveiller la présence de pesticides qui sont classés comme matière organique dans le Règlement sur l'eau potable. Comme on le comprend à la lecture de l'article 19, les responsables de la distribution de l'eau potable ne sont pas tenus d'échantillonner l'eau pour une période de trois ans si elle ne dépasse pas 80 % de la concentration maximale prévue par le règlement sur l'eau potable. **Le glyphosate et l'atrazine font partie des 16 pesticides qui peuvent être échantillonnés tous les trois ans.**

Cet article du *Règlement sur l'eau potable* pose problème à plusieurs égards. Entre autres, selon l'époque de l'année où les échantillons sont prélevés, on peut noter de grandes disparités dans les taux de concentration de pesticides, comme le montre l'analyse pour l'eau des rivières³⁵. Il n'est en effet pas étonnant que les analyses faites au printemps et à l'été soient plus susceptibles de contenir des concentrations élevées de pesticides.

Il faut absolument assurer un suivi adéquat sur la présence de pesticides dans l'eau potable et ainsi garantir que la santé des citoyens soit protégée.

Nous recommandons que : Les pesticides les plus utilisés, dont le glyphosate et l'atrazine, soit testés dans l'eau potable de municipalités de plus de 5 000 habitants chaque année et durant les périodes d'épandage de pesticides.

Nous recommandons que : Les seuils de détection des échantillons d'eau potable soient de 0,04 µg/L équivalent aux seuils pour les analyses des cours d'eau effectuées par le MDDELCC.

Santé des agriculteurs

Il apparaît important d'examiner la relation entre la santé des agriculteurs et les pesticides, parce qu'ils sont les premiers touchés par les impacts sanitaires des pesticides. La France a

³⁵ GIROUX, I. (2015). Présence de pesticides dans l'eau au Québec : Portrait et tendances dans les zones de maïs et de soya – 2011 à 2014, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction du suivi de l'état de l'environnement, ISBN . 978-2-550-73603-5, 47 p. + 5 ann

reconnu par décret en 2012, la maladie de Parkinson³⁶ comme maladie professionnelle susceptible d'être provoquée par certains pesticides. Puis en 2015, elle a aussi reconnu le Lymphome malin non hodgkinien³⁷ comme maladie professionnelle liée à l'utilisation de certains pesticides.

Au Québec, c'est la CNESST qui gère la reconnaissance des maladies professionnelles liées à l'utilisation d'herbicides. En ce qui concerne les pesticides à base de glyphosate, les plus récentes données toxicologiques en possession datent de nombreuses années et exigeraient un solide travail de mise à jour.

Nous recommandons que : le MDDELCC travaille en étroite collaboration avec la CNESST et l'INSPQ afin de prendre en compte les dernières études scientifiques et ainsi mieux protéger la santé des agriculteurs.

Résidus sur les aliments

Sachant que pour la population en général, la nourriture représente la source d'exposition la plus importante aux pesticides. Ceux-ci sont ingérés souvent et pendant de longues périodes, ils pourraient avoir des conséquences à long terme, comme le développement de cancers ou le dérèglement des systèmes endocrinien, neurologique et reproducteur (comme cela est observé chez les animaux de laboratoire).³⁸

Pour la première fois en 2017, l'ACIA publiait un rapport sur les résidus de glyphosate sur certains aliments. Pour l'herbicide le plus utilisé au Canada, il est étonnant que l'on ait dû attendre autant d'années. Sur les 3188 échantillons analysés par l'ACIA on retrouvait des résidus de glyphosate dans 47% des légumineuses, 37% des produits céréaliers et 31% des aliments pour enfants testés.

Même si 1.3% des échantillons dépassaient la limite maximale de résidus (LMR) dans l'alimentation, notamment 3.9% dans les grains, il faut comprendre que les LMR acceptables varient en fonction des aliments testés, oscillant entre la limite générale de 0.1 ppm jusqu'à 10 ppm pour l'orge et 20 ppm pour le soya. Ces normes légales ne sont pas des standards de santé, mais plutôt des valeurs de production agricole. Ces valeurs sont établies à partir des tests dans les champs nécessaires à l'homologation d'un produit.^{39,40} Ce sont donc les fabricants qui fixent

³⁶ Décret n° 2012-665 du 4 mai 2012 révisant et complétant les tableaux des maladies professionnelles en agriculture annexés au livre VII du code rural et de la pêche maritime

³⁷ Décret n° 2015-636 du 5 juin 2015 révisant et complétant les tableaux de maladies professionnelles annexés au livre VII du code rural et de la pêche maritime

³⁸ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

³⁹ Davies, Les, Michale O'Connor et Sheila Logan, (2004). Chronic Intake. Hamilton, Denis et Stephen Crossley (éds), *Pesticide Residues in Food and Drinking Water. Human Exposure and Risks*, John Wiley & Sons Ltd, Chichester : 213.

⁴⁰ Maclachlan, Dugald J. et Denis Hamilton. (2010). Estimation methods for Maximum Residue Limits for pesticides. *Regulatory Toxicology and Pharmacology*, 58 : 208-218

les LMR à partir de leurs rapports en champs et offrent aux producteurs agricoles la garantie qu'elles ne seront pas dépassées s'ils suivent les directives sur l'étiquette.

Il n'est donc pas surprenant de voir que les normes ainsi fixées sont rarement dépassées. Cependant des risques demeurent, car l'impact sur la santé de la présence de plusieurs pesticides différents en même temps dans un aliment est peu connu.⁴¹

Nous recommandons que : Le MDDELCC, en collaboration avec le MAPAQ, diversifie les tests sur les aliments pour mesurer les résidus de pesticides afin de tenir compte des différentes provenances et des variétés d'aliments consommés.

Nous recommandons que : Le MDDELCC, en collaboration avec le MAPAQ présente aux citoyens une information annuelle complète des pesticides présents dans les aliments, laquelle comprend les dépassements des normes pour les différents aliments testés ainsi que les limites relatives aux tests effectués.

Nous recommandons que : Le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral afin qu'ils établissent des nouvelles LMR qui prennent en compte les effets réels sur la santé.

ALTERNATIVES

Si les règlements, lois et stratégies visant à réglementer ou à interdire certains pesticides constituent une étape nécessaire dans la bonne direction, le moyen le plus efficace à long terme de réduire l'exposition à ces produits chimiques toxiques est de renoncer progressivement à l'agriculture industrielle. Dans ce chapitre nous essayons de faire la lumière sur des problèmes structurels de notre agriculture Québécoise tout en recommandant des pistes de solutions qui permettront de nous sortir de notre dépendance aux pesticides.

Au lieu de mettre en place une nouvelle stratégie sur les pesticides uniquement focalisée sur les conséquences des pesticides, nous devrions nous concentrer sur les causes de notre dépendance et trouver des solutions pour y remédier. De plus en plus de citoyens et citoyennes du Québec sont préoccupés par les impacts de notre agriculture sur leur santé et celle de notre environnement. L'augmentation de la consommation des produits biologiques et locaux en est une des multiples preuves. Cette nouvelle stratégie doit faire renaître les liens de confiance entre agriculteurs et consommateurs qui se sont malheureusement effrités au fur et à mesure des années.

⁴¹ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

Agronome lié et non lié

L'agronome est pour l'agriculteur comme un médecin pour le citoyen, sa parole est écoutée et suivie. Actuellement les agriculteurs ont trois grands choix pour se faire conseiller par un agronome :

- Les agronomes dits de "club" ou non-lié via les réseaux agriconseils ou les clubs agroenvironnement par exemple. L'agriculteur paie 10 à 30 % des frais de service et les 70 % à 90 % sont assurés par les deux paliers de gouvernement : fédéral et provincial;
- Les agronomes dits liés et qui travaillent pour une entreprise privée qui vend des produits comme les engrais et les pesticides. L'agriculteur paie pour un produit, les frais de service sont inclus dans le prix du produit;
- Les agronomes de la fonction publique provinciale, cependant les agronomes ont un rôle d'information de deuxième ligne.

Au-delà de son salaire fixe, l'agronome lié obtient une "cote" en fonction des produits vendus. Donc, plus celui-ci va vendre, plus il va gagner de l'argent, ce qui est extrêmement préoccupant.

Les clubs agroenvironnement s'inquiètent de l'influence des agronomes liés : *"Avec les objectifs de vendre et d'augmenter le chiffre d'affaires, les industries (plans d'engrais et pesticides) discréditent souvent les recommandations des conseillers venant ainsi alourdir leurs tâches. Les conseillers doivent justifier et re-justifier leurs recommandations auprès des vendeurs et auprès des producteurs chez qui le doute a été semé. La disparation de club conseils aurait de sérieuses conséquences par exemple l'augmentation des ventes d'engrais et de pesticides."*⁴²

Le commissaire en développement durable s'inquiète aussi de cette situation : "L'intervention gouvernementale prend toute son importance dans un contexte où les agriculteurs, qui décident de leurs pratiques agricoles, sont souvent conseillés par des représentants de l'industrie agrochimique. Ces derniers présentent les pesticides comme des outils qui facilitent le travail agricole et qui garantissent le rendement pour les productions".⁴³ Il est donc inquiétant de voir que les clubs-conseils en agroenvironnement qui soutiennent efficacement les agriculteurs dans ce virage vers la réduction de l'usage des pesticides ont vu leurs financements réduits au cours des dernières années.

Le coût de plus en plus élevé pour les agriculteurs de faire appel aux services-conseils non liés est un frein à la promotion de la gestion raisonnée des pesticides. En 2014-2015, seulement 32% de la clientèle agricole s'est prévaluée de ces services. Pourtant, selon le sondage effectué, les

⁴² Consultation du BAPE, Situation dans les clubs-conseil en agroenvironnement du Québec . bilan sommaire 2002

⁴³ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

producteurs obtiennent de meilleurs résultats dans la gestion intégrée des ennemis des cultures lorsqu'ils recourent aux services-conseils financés par le MAPAQ.⁴³

Une enquête réalisée par Radio-Canada a recueilli de nombreux témoignage d'agriculteurs qui montrent que l'on utilise trop de pesticides inutilement à cause des conseils des agronomes liés ou "vendeur" : « Mon agronome me disait de mettre des pesticides, même quand je n'en avais pas besoin », se désole Alain Dulude, qui cultive choux, concombres, tomates, poivrons et maïs à Saint-Rémi. Depuis qu'il a remplacé son agronome de l'industrie par un indépendant, le jardinier-maraîcher **utilise 40 % moins de pesticides pour produire la même quantité de fruits et légumes.**⁴⁴

L'information indépendante disponible pour les agriculteurs a souffert ces dernières années des coupes budgétaires. Les clubs-conseils qui emploient les agronomes indépendants se plaignent de manquer de financement. Québec a aussi coupé dans la recherche de solutions alternatives plus écologiques. **Quant aux agronomes de la fonction publique provinciale, qui ont un rôle d'information de deuxième ligne, leur nombre a diminué de 30 % en sept ans.**⁴⁴

Nous recommandons que : La justification agronomique soit émise uniquement par un agronome non lié, c'est à dire sans que sa rémunération provienne d'entreprise ou d'activités liées à la vente ou production de pesticides

Nous recommandons que : Le gouvernement du Québec augmente le budget des clubs agroenvironnement afin de couvrir 100 % des coûts des conseils et de faire une promotion active de ces services.

Recherche sur l'agriculture écologique

Dans le domaine agricole, la science et la recherche semblent parfois trop intimement reliées aux intérêts économiques et commerciaux de l'industrie, ce qui peut entrer en contradiction avec le bien-être collectif et la sécurité publique.⁴⁵

En théorie, la recherche publique devrait répondre aux besoins de la société, de l'état, de la démocratie et de l'efficacité économique et s'articuler selon des soucis d'éthique, de vérité ou encore de « volonté de savoir » qui caractérisent la Modernité.⁴⁶ Pourtant, en pratique, la logique marchande a vu son influence croître au cours des 25 dernières années, ce qui a modifié et entraîné des déséquilibres dans la dynamique de base de la recherche publique.

La tendance générale a été d'aligner les priorités de la recherche publique directement avec les intérêts économiques des entreprises. Il en résulte un besoin urgent de rétablir une science indépendante et désintéressée, qui pourra à la fois protéger la population des impacts négatifs

⁴⁴ Thomas Gerbet, radio canada, 4 aout 2017 Trop de pesticides inutiles dans les champs

⁴⁵ Dr. Mae-Wan HO, *Science in Society*, No. 26 (été 2005) « Call on European Commission to support Independent Science », p7.

⁴⁶ Éric Darier (1999), « Foucault and the Environment: an Introduction, » dans Éric Darier (Ed.) *Discourses of the Environment*. (Oxford: Blackwell), pp.: 1-34.

des technologies émergentes et œuvrer pour un monde équitablement et durablement meilleur.⁴⁷

Nous recommandons que : Le gouvernement du Québec réoriente la recherche publique vers une agriculture écologique et socialement durable, en particulier vers l'agriculture biologique. Une majorité des fonds devraient aller dans ce sens à moyen terme, c'est-à-dire à la fin de la stratégie phytosanitaire 2011-2021.

Financière agricole

Malgré que la *Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021* mise principalement sur l'adoption de la gestion intégrée des ennemis des cultures afin d'atteindre ces objectifs de réduction, l'aide financière agricole offerte aux producteurs par le MAPAQ et la Financière agricole du Québec (FADQ) n'est pas conditionnelle à une telle adoption.

Nous recommandons que : Le gouvernement du Québec rende obligatoire l'adoption d'un plan de gestion intégrée des ennemis des cultures pour avoir accès à une aide financière.

Nous recommandons que : La Financière devrait appliquer un programme systématique de soutien à l'agriculture biologique comme modèle d'agriculture d'appellation et de proximité, par des mesures de soutien à l'hectare en culture biologique, à la conversion au biologique et à l'accréditation biologique.⁴⁸

Principe du pollueur payeur

Le principe pollueur-payeur a été adopté par l'OCDE en 1972, en tant que principe économique visant la prise en charge, par le pollueur, des « coûts de mesures de prévention et de lutte contre la pollution arrêtées par les pouvoirs publics pour que l'environnement soit dans un état acceptable »

Comme l'indique le commissaire au développement durable⁴⁹ :

- Le principe du pollueur payeur n'est pas appliqué. Les agriculteurs qui utilisent des pesticides comportant le plus de risques n'assument pas de frais pour les atteintes causées à la qualité de l'environnement et à la santé.
- De leur côté, les agriculteurs biologiques, qui n'utilisent pas de pesticides comportant des risques, payent leur certification annuelle de producteur biologique.

⁴⁷ Dr. Mae-Wan HO, *Science in Society*, No.26 (été 2005) « Call on European Commission to support Independent Science », p7.

⁴⁸ Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation au Québec, Septembre 2007, Pour une agriculture écologiquement et socialement durable au Québec... ..et donc sans OGM, par Eric Darier, Greenpeace

⁴⁹ Pesticides en milieu agricole, Chapitre 3, Rapport du commissaire au développement durable, Printemps 2016, Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017

- Si l'on compare avec d'autres administrations, plusieurs pays de l'Union européenne imposent une taxe additionnelle pour les pesticides. Les montants perçus peuvent être utilisés afin de soutenir les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nous recommandons que : Le MDDELCC et ses autres partenaires mettent en place un mécanisme basé sur une écoconditionnalité efficace afin de favoriser l'usage responsable des pesticides.

Étiquetage obligatoire des OGM

Comme nous l'avons constaté dans les chapitres précédents, les mécanismes mis en place par l'industrie agrochimique rendent, entre autres, notre agriculture dépendante des pesticides. Ces derniers ont un impact important sur la santé des agriculteurs, des citoyens et de nos écosystèmes. L'agriculture OGM vise à vendre de plus en plus de pesticides comme les pesticides à base de glyphosate et malheureusement cela fonctionne puisque **leurs ventes ont augmenté de 5,45 fois au Québec de 1992 à 2014.**⁵⁰

Ces chiffres inquiètent les consommateurs à juste titre et ils souhaitent avoir accès à des aliments dont l'impact est moindre sur leur santé et notre environnement. C'est une des raisons pourquoi ils exigent la mise en place de l'étiquetage obligatoire des OGM dans une forte majorité depuis plus de 20 ans.⁵¹ Rappelons que le parti Libéral avait promis un étiquetage obligatoire en 2003 et que plus de 60 pays l'ont déjà mis en place.

Nous recommandons que : Que le gouvernement du Québec mette en place dans les plus brefs délais l'étiquetage obligatoire des OGM sur les produits transformés, les produits à consommation directe et les produits issus d'animaux nourris avec des OGM (lait, viande, œufs..)

⁵⁰ MDDELCC. (2016a). *Bilan des ventes de pesticides 2015. Milieu agricole*. Québec : Gouvernement du Québec

⁵¹ [SONDAGES SUR LES ALIMENTS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET LEUR ÉTIQUETAGE AU CANADA ET DANS LES PROVINCES CANADIENNES](#), Vigilance OGM , 2015.

CONCLUSIONS

Dans notre mémoire, nous avons énoncés nos inquiétudes face à la nouvelle stratégie Québécoise sur les pesticides 2015-2018 et son manque de mesures visant à réduire la dépendance de l'agriculture Québécoise face aux pesticides

Vigilance OGM déplore principalement le manque de vision et de volonté politique de la part du gouvernement provincial. En refusant de s'attaquer aux problèmes structurels de notre agriculture qui la rend de plus en plus dépendante des pesticides, au vu des différents bilans de ventes au cours des dernières années, cette nouvelle stratégie nous semble vouée à l'échec.

Les points suivants mettent en lumière ce manque de volonté politique et cet échec annoncé quant à la protection de la santé de la population :

- Aucun objectif d'élimination ou même de réduction des pesticides les plus à risques pour la santé et l'environnement n'a été proposés;
- L'extrême lenteur dans la mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les pesticides et le retard cumulé par rapport au calendrier annoncé;
- Le fait que les herbicides à base de glyphosate, pourtant le pesticide le plus vendu au Québec, ne sont même pas mentionnés alors que leur vente a explosé ces dernières années;
- Le fait de laisser la responsabilité aux agronomes de réglementer les pesticides identifiés comme les plus à risques alors que la majorité d'entre eux sont en conflits d'intérêts puisque travaillant pour des compagnies qui tirent profits des ces derniers;
- Le manque de financement pour mettre en place les alternatives comme l'agriculture biologique ou de gestion intégrée des ennemis des cultures.

Nous espérons que vous prendrez en considération l'ensemble de nos recommandations dont certaines seront probablement reprises par d'autres intervenants du milieu comme nous les avons reprises du commissaire au développement durable présenté au printemps 2016 et qui n'ont malheureusement toujours pas été mises en place.⁵²

Il est temps que le gouvernement se préoccupe davantage de la santé des citoyens et citoyennes du Québec que de la santé financière des compagnies de biotechnologies vendant la majorité des pesticides et des semences OGM.

⁵² [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation](#), 24 janvier 2017, Conseil des droits de l'homme, A/HRC/34/48